ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

crédit d'impôt recherche

Question écrite n° 37476

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le récent rapport de la Cour des comptes « L'évolution et les conditions de maîtrise du crédit d'impôt en faveur de la recherche (CIR) ». La Cour des comptes recommande de réserver le bénéfice du CIR aux conventions d'intégration fiscale qui prévoient la rétrocession du crédit d'impôt aux filiales ayant généré les dépenses éligibles, ou proposer aux entreprises d'en faire une bonne pratique. Elle lui demande si le Gouvernement entend répondre à cette recommandation.

Données clés

Auteur : Mme Isabelle Le Callennec
Circonscription : Ille-et-Vilaine (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 37476
Rubrique : Impôts et taxes
Ministère interrogé : Économie et finances
Ministère attributaire : Économie

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 17 septembre 2013, page 9584
Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)